

2024



RAPPORT ANNUEL



SOMMAIRE

01

Présentation
Générale

Page 5

05

Déchèteries

Page 34

02

Prévention
des déchets

Page 16

06

Pôle de Valorisation
des Déchets
Résiduels

Page 33

03

Pôle de Valorisation
des Emballages

Page 24

07

Pôle Administratif

Page 42

04

Pôle de Valorisation
des Biodéchets

Page 28

08

Synthèse

Page 46

09

Lexique

Page 48



Edito

L'année 2024 a été marquée par des engagements forts et des avancées importantes au service de la transition écologique et de l'optimisation de la gestion de nos déchets.

La signature de la Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Pôle de Valorisation des Biodéchets et du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels constitue un tournant structurant. Cette décision va permettre de renforcer nos capacités de traitement et de tendre vers une valorisation toujours plus vertueuse des flux entrants. C'est une étape essentielle pour préparer l'avenir, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'exigences environnementales accrues.

Parallèlement, le Pôle de Valorisation des Emballages poursuit sa montée en puissance. Chaque geste de tri effectué par nos concitoyens trouve ainsi une réponse technique et efficace au service de l'économie circulaire.

Nos déchèteries, quant à elles, confirment leur rôle central dans notre dispositif. Le volume de déchets accueillis continue d'augmenter, preuve de leur utilité pour la population. Grâce à l'ouverture de nouvelles filières de recyclage, les flux sont désormais mieux triés, mieux dirigés et mieux valorisés. Nous allons plus loin dans le détail du tri en benne, avec un objectif clair : ne laisser aucune matière sans solution.

Je rappelle, à ce titre, que le badge d'accès aux déchèteries reste gratuit et disponible simplement auprès du Pôle Administratif du SEVADEC. Il s'agit d'un outil indispensable pour un service équitable, sécurisé, et durable.

Tous ces progrès n'auraient pas été possibles sans l'engagement de nos agents, la confiance de nos partenaires et la mobilisation des habitants du territoire. C'est ensemble que nous parvenons à faire évoluer notre modèle vers une gestion plus respectueuse de l'environnement et des générations futures.

Merci à toutes et tous pour votre confiance et votre engagement.



GUY ALLEMAND

PRÉSIDENT DU SEVADEC

01

PRÉSENTATION

GÉNÉRALE

CRÉATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calaisais) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :



CARTE DU TERRITOIRE



LES COMPÉTENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,
- (...) ».

SEVADEC



Exerce la compétence
« **traitement des déchets des ménages** »



Le traitement et la valorisation



La mise en décharge des déchets ultimes



Les opérations de transport



Le tri



Le stockage (déchèteries)

Par contre, les structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets. (...)

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

HISTORIQUE DU SEVADEC

2000

Création du Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis

2003

Lancement de la première plate-forme H.Q.E. française de valorisation des déchets

2004

Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq)
Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes H.Q.E.

2013

Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem) le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes

2012

Travaux de modernisation du centre de tri

2011

Partenariat avec la ressourcerie F.A.C.E. Valo (réemploi en déchèteries)

2014

Nouvelle signalétique dans les déchèteries

Nouvelle compétence : construction d'un C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)

Nouvelle identité visuelle (logo, slogan...)

Mise en place de la filière Ecomobilier en déchèterie

2015

Partenariat avec Opale Vélo Services (collecte pièces et vélos)

Partenariat avec le Lycée du Détroit de Calais (gestion des déchets)

31 décembre : fin du 1er Programme Local de Prévention (P.L.P.)

2016

Lancement du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R.

2024

Signature de la Délégation de Service Public relative à la rénovation, au développement et à l'exploitation du Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) et du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)

Mise en place de nouvelles filières R.E.P. en déchèteries (P.M.C.B., jouets, A.B.J., A.S.L.)

2023

Fin des travaux de modernisation et mise en service du Pôle de Valorisation des Emballages

2005

Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guînes et Louches)

2006

Mise à disposition du centre de transfert (1^{er} janvier)
Construction de l'usine de biométhanisation

2007

Mise en service de l'usine de biométhanisation

2010

Signature du Programme Local de Prévention (P.L.P.) entre le SEVADEC et l'ADEME

2009

Mise en service de la 8^{ème} déchèterie (Licques)

2008

Mise en service de 2 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Peuplingues et Calais Épinal)

2017

Signature du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)

Mise en place de la filière plâtre en déchèteries

2018

Réhabilitation de la déchèterie d'Audruicq

Signature du marché pour l'exploitation du Centre de Valorisation Organique pour la période 2019-2024

Mise en place de la vidéosurveillance en déchèteries

2019

Réhabilitation de la déchèterie d'Oye-Plage

Démarrage des travaux du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)
Extension de la dalle de compost du C.V.O.
Acquisition d'un rouleau compacteur sur berce

Informatisation de la gestion des déchèteries

2022

Signature de la Convention d'Entente intercommunale par la mutualisation des coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets recyclables des ménages.

Travaux de modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.) afin de répondre à l'extension des consignes de tri mise en place par CITEO (à partir du 1er janvier 2023)

Arrivée de 4 agents recrutés pour intégrer le programme d'actions «Économie circulaire et déchets» au sein du service Animation du Territoire

2021

Mise en service industrielle du P.V.D.R.

Ouverture du nouveau Pôle Administratif

Signature d'un programme d'actions «Économie circulaire et déchets» en vue de la création du service animation du territoire, en partenariat avec l'ADEME

2020

Réhabilitation de la déchèterie de Guînes

Remplacement de la centrifugeuse du Pôle de Valorisation des Biodéchets

ÉQUIPEMENTS DU SEVADEC



LE PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES a pour finalité de traiter la part des emballages provenant de la collecte sélective. Il permet un tri par matières (bouteilles - bidons - flacons en plastique, briques alimentaires, cartons - papier - journaux, déchets métalliques - aluminium) afin de les recycler via des filières spécialisées.

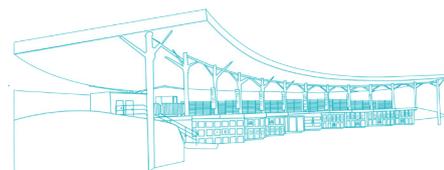
Sa modernisation en 2023 permet le traitement de nouveaux déchets (films - sachets en plastique, barquettes - pots en plastique, emballages en polystyrène)

Capacité annuelle de traitement : 23 000 tonnes.

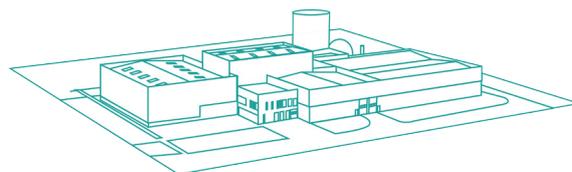


LE PÔLE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS permet de transformer les déchets organiques biodégradables (restes de repas et petits végétaux) en électricité et en compost.

Capacité annuelle de traitement : 28 000 tonnes de biodéchets.



LES 8 DÉCHÈTERIES gratuites du territoire, destinées aux particuliers, permettent de limiter les dépôts sauvages. Ces équipements acceptent jusqu'à 24 catégories de déchets (bois, métaux, huiles alimentaires...). Les apports sont ensuite orientés vers des filières de traitement adaptées.



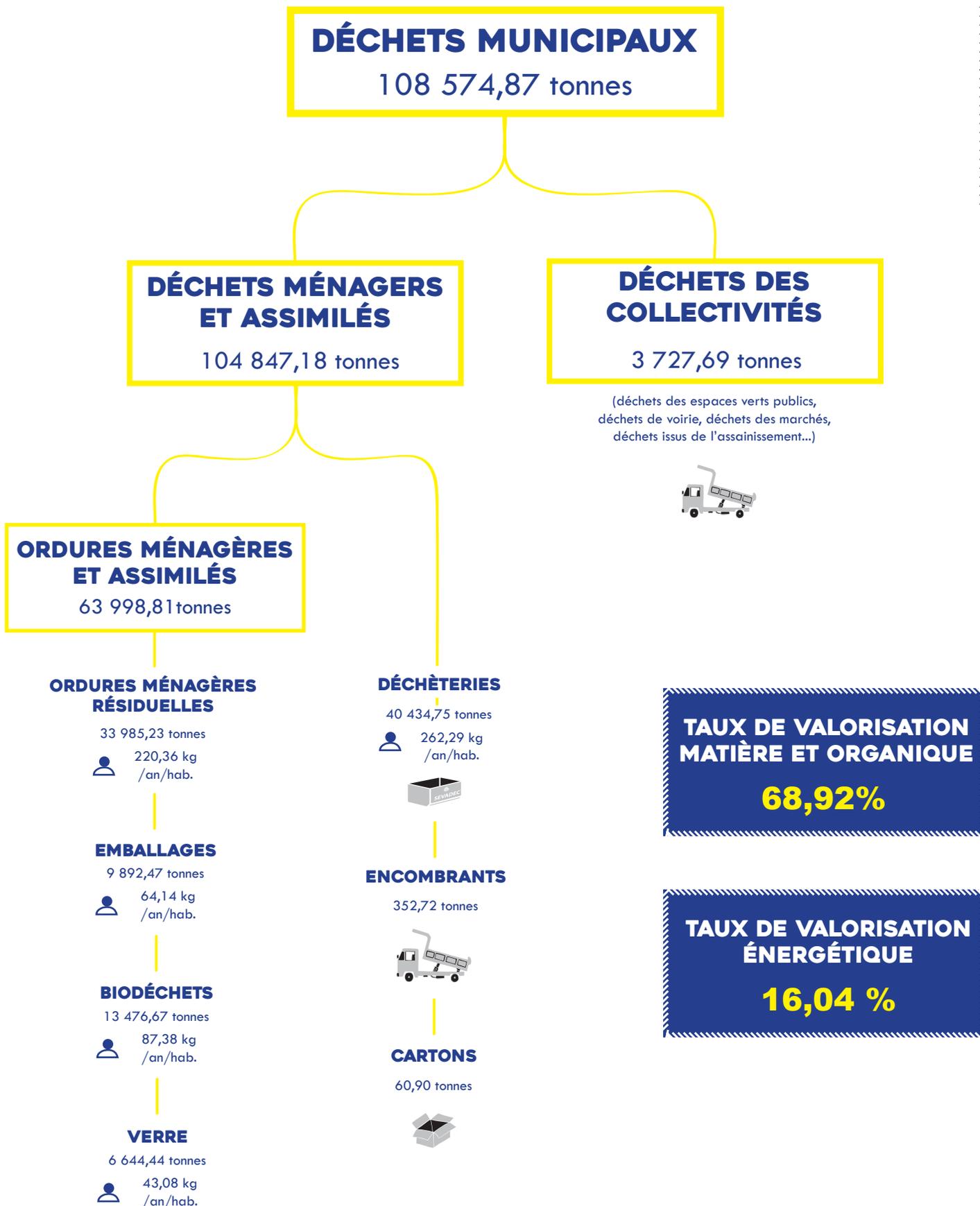
LE PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS permet de convertir une grande partie des déchets dits «non recyclables» en C.S.R. (Combustibles Solides de Récupération) en amendement organique et en gaz injecté dans le réseau.

Capacité annuelle de traitement : 60 000 tonnes.

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION

DES DÉCHETS MUNICIPAUX*

*Déchets des collectivités adhérentes (hors prestations de services et entente)



LES MEMBRES DU BUREAU



Guy ALLEMAND
(Grand Calais Terres & Mers)
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Les délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.



Claude KIDAD
(C.C.P.O.)
1^{er} Vice-président
Délégué au personnel



Yves ENGRAND
(C.C.R.A.)
2^{ème} Vice-président
Délégué à la Q.S.E.



Marc BOUTROY
(G. C. T. & M.)
3^{ème} Vice-président
Délégué à la communication



Philippe MIGNONET
(G. C. T. & M.)
4^{ème} Vice-président
Délégué aux travaux



Laurent LENOIR
(Ville de Calais)
5^{ème} Vice-président
Délégué aux finances



Antoine PERALDI
(C.C.P.O.)
Membre du bureau



Charles COUSIN
(C.C.R.A.)
Membre du bureau



LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Guy ALLEMAND



Natacha BOUCHART



Marc BOUTROY



Véronique
DUMONT-DESEIGNE



Michel HAMY



Laurent LENOIR



Guillaume LOEUILLEUX



Hugo
MARCOTTE-RUFFIN



Philippe MIGNONET



Corinne NOEL



Frédérique VAN ROOY

Les délégués suppléants

Fabrice BALLART

Guy BEGUE

Malika BOUAZZI

Janique FONTAINE

Delphine LEDOUX

Anaïs LEMAÎTRE

Jean-Luc MAROT

Fabrice MARTIN

Maïté MULOT-FRISCOURT

Robert PILLE

Yves SANDRAS

GRAND CALAIS

Terres & Mers





LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Charles COUSIN



Yves ENGRAND



Jacques LOUCHEZ



Olivier MAJEWICZ



Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants

Evelyne CARON

François DAULLE

Richard LANDRON

Jean-Marie LOUCHEZ

Pascal WILLEMANN



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq



LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Bruno DÉMILLY



Bernard HENON



Pascal GAVOIS



Claude KIDAD



Brigitte MARCQ



Antoine PERALDI

Les délégués suppléants

Eloi BONNINGUES

Laurent DEFACHELLES

Christophe DUPONT

Brigitte HAVART

Alexandre LEPRINCE

Guy SEILLIER



ORGANIGRAMME DES SERVICES

Pôle Directionnel

Directeur Général
Laurent

Directeur Général Adjoint
Responsable Pôle Opérationnel
Stephen VANDENKOORNHUYSE

Responsable technique
Pierre COLLIER

Responsable d'exploitation en régie
Julien VERJOT

Centre de tri
Responsable
Nicolas DEBOURBIAUX

Déchèteries
Responsable
Geoffrey DEBAST

Responsable adjoint
Rémi MERLIN

Assistante
administrative

Assistante
administrative

Agent de gestion
des réceptions et
des expéditions

Tri des déchets
Chef de cabine
Valoristes
Caristes / Qualité
Rondiers

Maintenance

**Propreté
et hygiène**

Gestionnaires

Transport

Envi

Ge

Pôle Opér

Comité Syndical
Président
Guy ALLEMAND

Général des Services
et LETREN

Responsable Pôle Fonctionnel
Benjamin DUCAMP

Animation du territoire
Responsable
Kelly O'NEILL

Chargés de missions

Responsable services
administratifs

Accueil

Ressources Humaines

Finances,
Marchés Publics

Administration

Qualité Sécurité
Environnement (Q.S.E.)

Gestion des pesées

ationnel

Pôle Fonctionnel

02

PRÉVENTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées), sur une période de 5 ans. La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

LE SERVICE ANIMATION DU TERRITOIRE

Le SEVADEC a décidé d'aller encore plus loin dans les changements comportementaux face à la production de déchets, mais aussi d'actualiser, renforcer, redynamiser et élargir les actions sur le territoire. C'est pourquoi le SEVADEC a décidé de porter un programme d'actions « Économie circulaire et déchets », en partenariat avec l'ADEME sur 3 ans (2022-2024). Ce programme permet d'inscrire le territoire dans une logique durable d'économie circulaire en créant une synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs et publics).

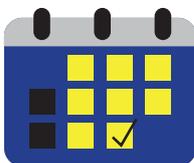
C'est dans ce cadre qu'a été créé le service Animation du Territoire avec l'arrivée de trois chargés de missions et d'une responsable de service en 2022 afin de déployer les actions autour de 4 thématiques : la promotion de l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi - la réutilisation - le recyclage et la sortie du tout jetable.

BILAN 2024



1 055

visiteurs du SEVADEC



39

événements auxquels le SEVADEC a participé



14

ateliers de sensibilisation réalisés dans les écoles du territoire



1 548

followers sur Facebook



259

followers sur Instagram



50 000

visites sur le site internet

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Actions mises en place par le service Animation du Territoire autour de l'économie circulaire.

À destination du grand public



20
commerces vrac
recensés

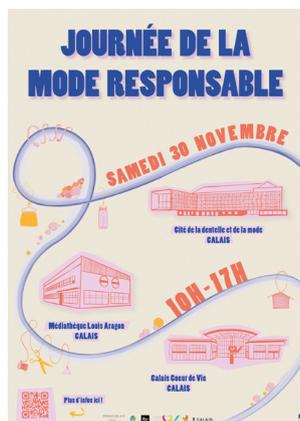


198
structures de
l'économie
circulaire recensées

<https://annuaire-du-pays-du-calais.netlify.app/>

L'ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU PAYS DU CALAIS

Création d'un site web dédié à l'économie circulaire sur le territoire recensant une centaine d'acteurs (outil participatif et évolutif). Les données ont été collectées auprès des 3 E.P.C.I.



1 500
personnes
sensibilisées



680 KG
de vêtements
ayant trouvé une
seconde vie



JOURNÉE DE LA MODE RESPONSABLE

Organisé, le samedi 29 novembre 2024 (lendemain du Black Friday), en partenariat avec Grand Calais Terres & Mers, la Médiathèque de Calais, la Cité de la Dentelle et de la Mode, Calais Coeur de Vie et la Mairie de Calais, cet évènement met en lumière les initiatives locales autour du textile (friperies, formations dans les établissements scolaires, artistes et artisans locaux...) et informe les habitants des dispositifs existants. Différentes animations ont rythmé la journée : une gratifieria textile, des ateliers upcycling, une conférence débat, une projection de documentaire puis un défilé de Mode.

À destination des entreprises



134
entreprises pilotes



49
annonces déposées
12
échanges réalisés
17,20 T.
de déchets évités

<https://lepetitcoin.org/>

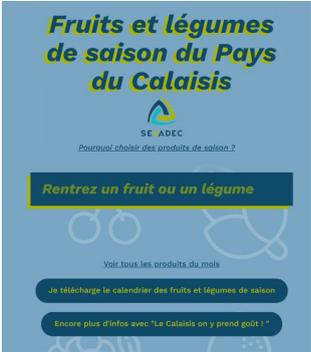
SITE INTERNET LE PETIT COIN.ORG

Plateforme en ligne, collaborative de petites annonces à destination des entreprises, collectivités, associations et établissements scolaires du Pays du Calais. Faire des déchets des uns la matière première des autres.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

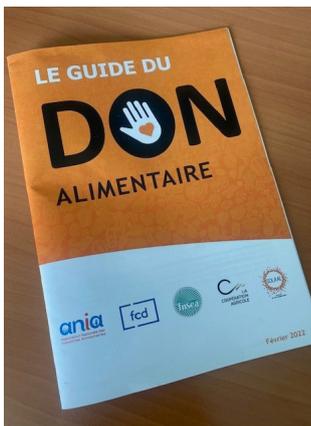
Actions mises en place par le service Animation du Territoire autour du gaspillage alimentaire.

À destination du grand public

		<p>22 producteurs locaux recensés</p>	<p>UN CALENDRIER ET UN RÉPERTOIRE DES FRUITS ET LÉGUMES PRODUITS SUR LE PAYS DU CALAISIS</p>
	<p>39 fruits et légumes recensés</p>	<p>Supports de communication recensant les producteurs du territoire ainsi que leurs productions.</p>	
<p>https://fruits-et-legumes-de-saison-calaisis.netlify.app/</p>			

À destination des professionnels

		<p>13 restaurateurs pilotes</p>	<p>«PAS DE RESTE AU RESTO» PACTE ANTI-GASPI ET GOURMET BAG DURABLE CHEZ LES RESTAURATEURS</p>
	<p>150 Gourmet Bag Durable vendus par les restaurateurs</p>	<p>Charte d'engagement à destination de la restauration commerciale pour la mise en place d'actions autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sortie du tout jetable et la valorisation des biodéchets. Déploiement du Gourmet Bag Durable, en partenariat avec le REGAL Pays du Calaisis pour la valorisation des restes d'assiettes.</p>	

		<p>76 producteurs sensibilisés</p>	<p>ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LES DONNÉS ALIMENTAIRES</p>
	<p>2 dons d'agriculteurs réalisés (reste au champ et surplus de production)</p>	<p>En partenariat avec SOLAAL Hauts de France et le REGAL Pays du Calaisis, campagne de sensibilisation des producteurs sur le don alimentaire à destination des associations caritatives pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire.</p>	

		<p>25 établissements demandeurs</p>	<p>MODE D'EMPLOI : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</p>
<p>https://www.sevadec.fr/mode-demploi/</p>			<p>Outil à destination des équipes de restauration, des éco-délégués et des référents E3D afin de mettre en place dans les établissements scolaires des actions pour réduire et sensibiliser au gaspillage alimentaire.</p>

		<p>21 ateliers «Repas Mobile» réalisés</p>	<p>ATELIER REPAS MOBILE</p>
			<p>Le repas mobile est un outil de communication ludique pour sensibiliser les usagers au gaspillage alimentaire, de la production à la consommation.</p>

SORTIE DU TOUT JETABLE

Actions mises en place par le service Animation du Territoire autour de la sortie du tout jetable.

À destination du grand public

		<p>4 998 personnes sensibilisées</p>	<p>ATELIER Ø DÉCHET</p>
			<p>L'atelier Ø déchet est un dispositif d'animation et de sensibilisation à la sortie du tout jetable et au zéro déchet. Il est à destination du jeune public mais aussi pour les adultes.</p>

		<p>80 personnes sensibilisées</p>	<p>RENCONTRE INSPIRANTE Ø DÉCHET</p>
			<p>Conférence débat avec Jérémie Pichon, le 6 juin 2024 au Cinéma Alhambra de Calais, sur la thématique du Ø déchet. Discussions autour des chiffres clés et sur comment faire à la maison et au quotidien.</p>

À destination des acteurs publics et associatifs



70
établissements
demandeurs

MALETTE PÉDAGOGIQUE ET PACTE ÉTABLISSEMENT Ø DÉCHET

Disponible en versions physique et numérique, cet outil regroupe une cinquantaine de supports pédagogiques mis à disposition pour les enseignants (cycles 2-3) dont le pacte établissement Ø déchet. Ce support a été réalisé conjointement avec les référents E3D (Établissements engagés vers une Démarche de Développement Durable).

RÉEMPLOI / RÉUTILISATION / RECYCLAGE

Actions mises en place par le service Animation du Territoire autour du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.

À destination du grand public



1 100
personnes
sensibilisées



45
partenariats créés



9^E JOURNÉE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

La Journée du Réemploi et de la Réparation est un événement annuel gratuit organisé par le SEVADEC, ouvert au grand public. En 2024, cette journée s'est déroulée au Channel - Scène Nationale à Calais sur le territoire de G.C.T.&M. Le public a pu découvrir les acteurs de l'économie circulaire du territoire avec plus de 33 exposants, et profiter d'une programmation culturelle sur le thème du réemploi. Une gratiféria a permis également de remettre en circuit 2 000 objets collectés en déchèteries.



1 500
guides distribués



5 000
personnes
sensibilisées

<https://www.sevadec.fr/economie-circulaire/>

GUIDE FAIRE MIEUX AVEC MOINS

Ce guide rassemble une grande partie des contenus créés par le Service Animation du Territoire autour de l'économie circulaire, du gaspillage alimentaire, de la sortie du tout jetable et du réemploi et de la réparation.




1 100
personnes sensibilisées



EXPOSITION «FAIRE MIEUX AVEC MOINS»

Exposition sur la sensibilisation du public à l'économie circulaire, à la sortie du tout jetable, au gaspillage alimentaire et au réemploi et à la réparation. Ces thématiques, transposées dans des pièces de maison, permettent au public de découvrir les actions concrètes et simples à mettre en place chez eux.




1,2 T.
de déchets évitées



LES GRATIFÉRIAS

La Gratiféria est un concept de «brocante gratuite» où les participants prennent ce dont ils ont vraiment besoin. Le SEVADEC a mis en place ce système lors de la 8^{ème} Journée du Réemploi et de la Réparation pour ensuite reproduire ce schéma lors d'ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire ou de présentation du SEVADEC. Les objets sont collectés grâce aux gestionnaires de déchèteries, sensibilisés à l'action puis proposés au public lors des événements.

À destination des acteurs économiques du territoire



Vos objets sont à déposer dans cette zone de réutilisation et de réemploi. Ils seront collectés et valorisés.

Que pouvez-vous y déposer ?

- Meubles, luminaires, vaisselle,
- Appareils électroménagers (en bon état)...
- Vélos, jeux, jouets, ...
- Matériel de jardinage, ...
- Livres, CD, DVD, ...
- ...

Votre geste permettra de :

- Créer de l'emploi (insertion par l'activité économique)
- Réduire le volume de déchets enfouis



9 T.
de déchets évitées



LA RESSOURCERIE DU CALAIS

En tant qu'Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.), la Ressourcerie répond à deux objectifs : la réduction des déchets et la réinsertion sociale. Le partenariat avec la Ressourcerie existe depuis 2011. Les 8 déchèteries bénéficient d'un espace dédié au réemploi. Dans les 2 déchèteries de Calais, cet espace est géré par un agent de la Ressourcerie qui dépose les objets récupérés directement au local de dépôt.



122 KG
de téléphones collectés



666 KG
de jouets ayant trouvé
une seconde vie

ECOSYSTEM

ECOSYSTEM est l'éco-organisme en charge de la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.). Le SEVADEC s'y associe régulièrement, fort de son réseau de 8 déchèteries tenues par des agents formés et engagés dans le réemploi.

En 2024, deux opérations ont été organisées :

- collecte en déchèteries de smartphones cassés à l'occasion du « Tour de France » pour être reconditionnés et offerts.
- collecte solidaire de jouets « Laisse parler ton cœur » à destination de l'antenne locale Emmaüs Les Attaques (en novembre 2024).



4,68 T.
de vélos récupérés en
vue d'être réparés et/ou
réemployés pour pièces

OPALE VÉLO SERVICES ET LUDO VÉLO

Les associations Opale Vélo Services et Ludo Vélo proposent la vente de vélos réemployés ou de pièces détachées à ses adhérents et proposent également des animations à l'ensemble de la population.

Durant l'année 2024 le partenariat entre le SEVADEC, Opale Vélo Services et Ludo Vélo a permis de poursuivre la collecte de cycles et de pièces dans les déchèteries du SEVADEC.



PARTENARIAT REPAIR CAFÉS ET DÉCHÈTERIES

Le partenariat entre le SEVADEC et les Repair Cafés met en lumière l'efficacité d'une collaboration territoriale pour promouvoir le réemploi des D.E.E.E. et les E.S.S. Ce projet illustre comment des initiatives locales peuvent s'inscrire dans une démarche globale d'économie circulaire, tout en impliquant des citoyens et des acteurs clés. L'accès aux pièces détachées offert par les déchèteries favorise une approche pédagogique et concrète de la gestion des déchets.



245
contenus
originaux
créés



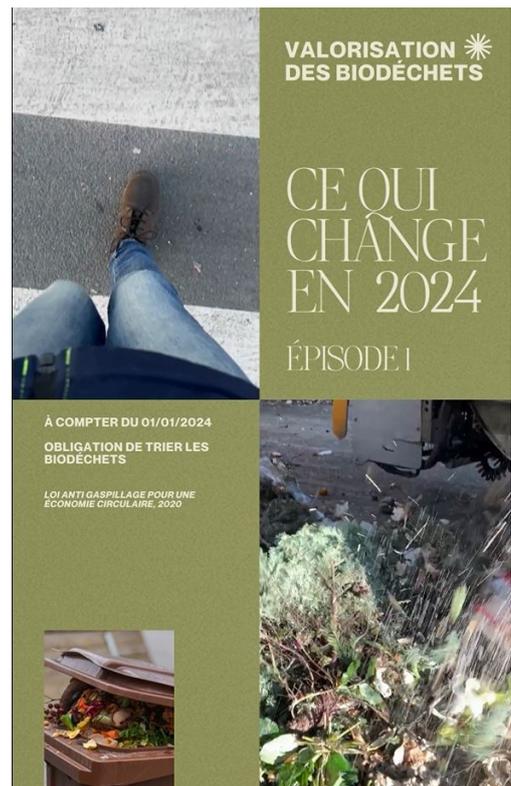
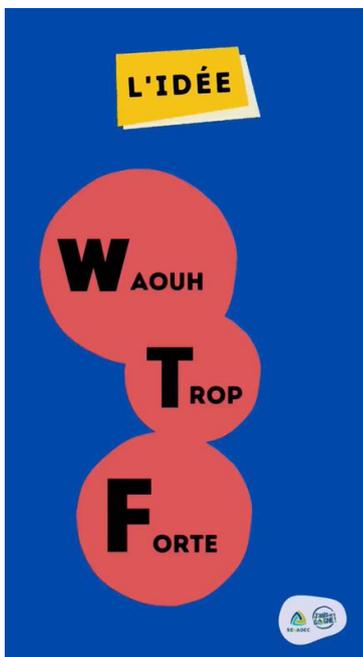
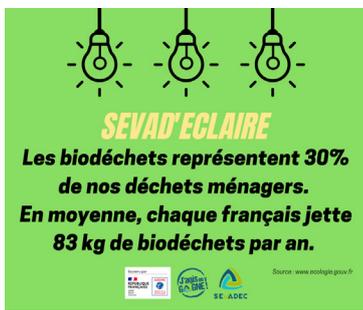
129 500
personnes
sensibilisées



COMMUNICATION GÉNÉRALE DU SEVADEC

À son arrivée, le service Animation du Territoire a créé de nouvelles pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok) afin de proposer des contenus originaux sur le développement durable et de promouvoir l'activité du SEVADEC. Ces réseaux sont appréhendés comme un média traditionnel, avec une ligne éditoriale associée à des contenus originaux régulièrement publiés. Plusieurs rubriques sont proposées de manière récurrente au public sur le 0 déchet, le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, le recyclage et sur l'économie circulaire.

Facebook et Instagram
@sevadec62



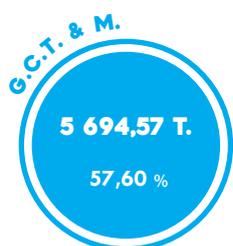
03

PÔLE DE VALORISATION

DES EMBALLAGES

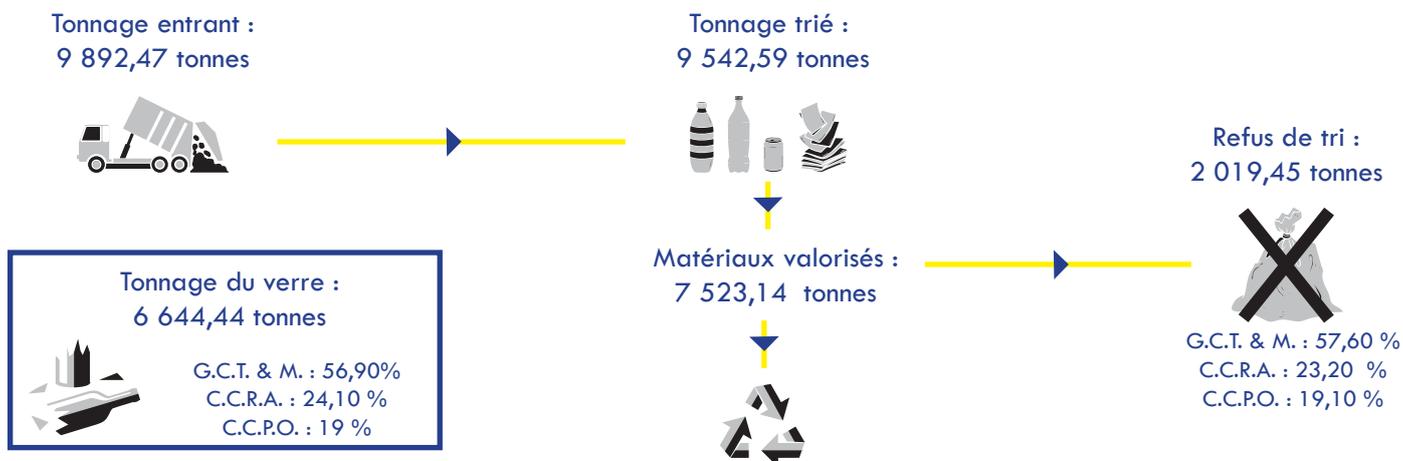
Au cours de l'année 2024, le Pôle de Valorisation des Emballages a permis de traiter **18 254,37 TONNES** d'emballages ménagers dont **9 892,47 TONNES** provenant de G. C. T. & M., de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une augmentation de **5,55 %** des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique par l'extension des consignes de tri mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023 et qui permet désormais aux usagers de jeter l'ensemble des emballages plastiques ménagers (souples ou rigides) compris, dans leur poubelle d'emballages.



TOTAL SEVADEC :
9 892,47 TONNES

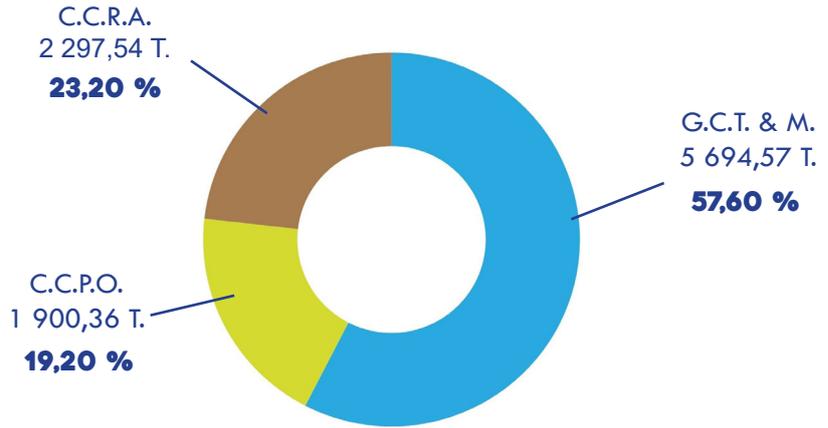
Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres



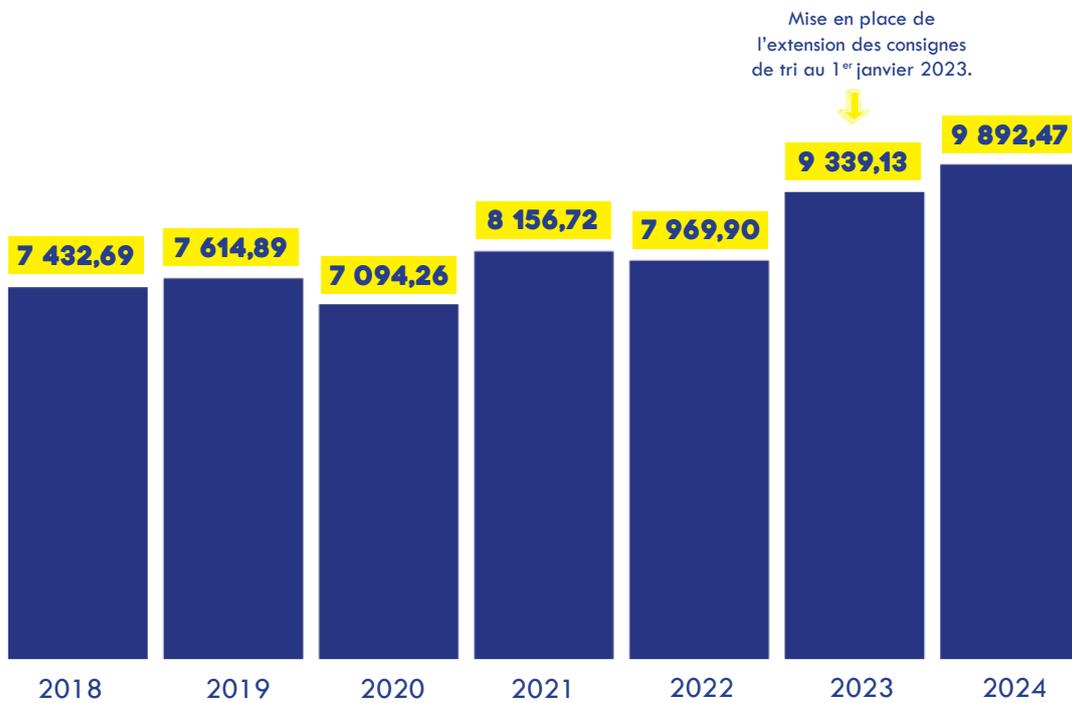
Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant en 2024



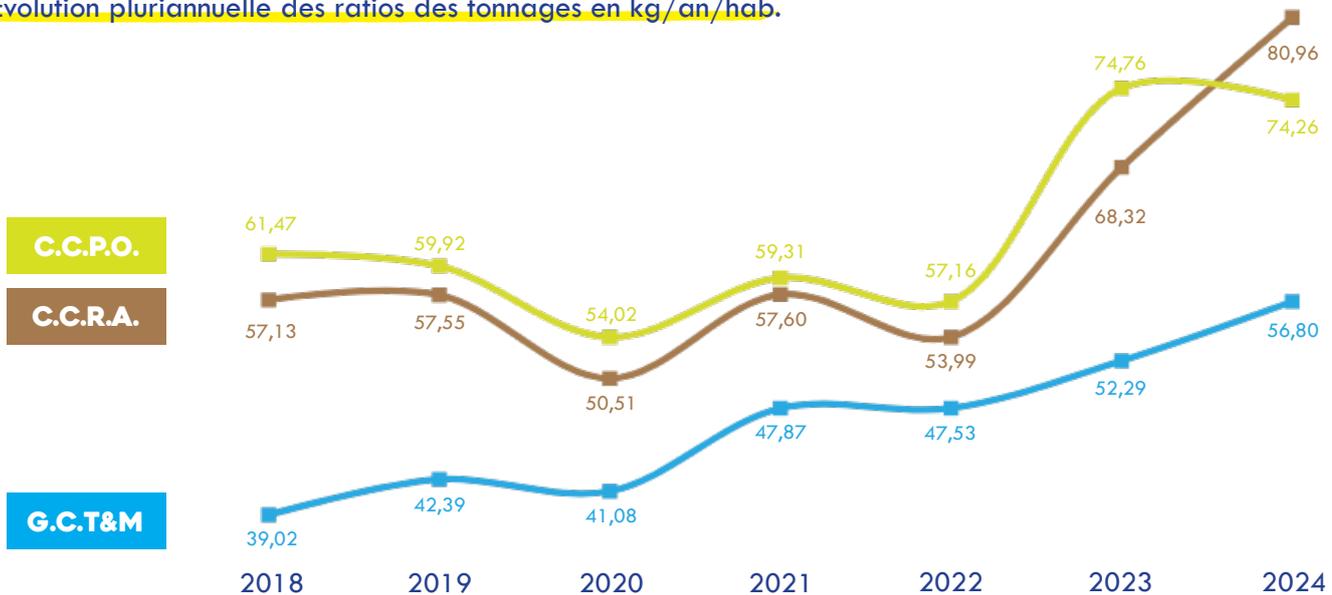
Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes



Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.



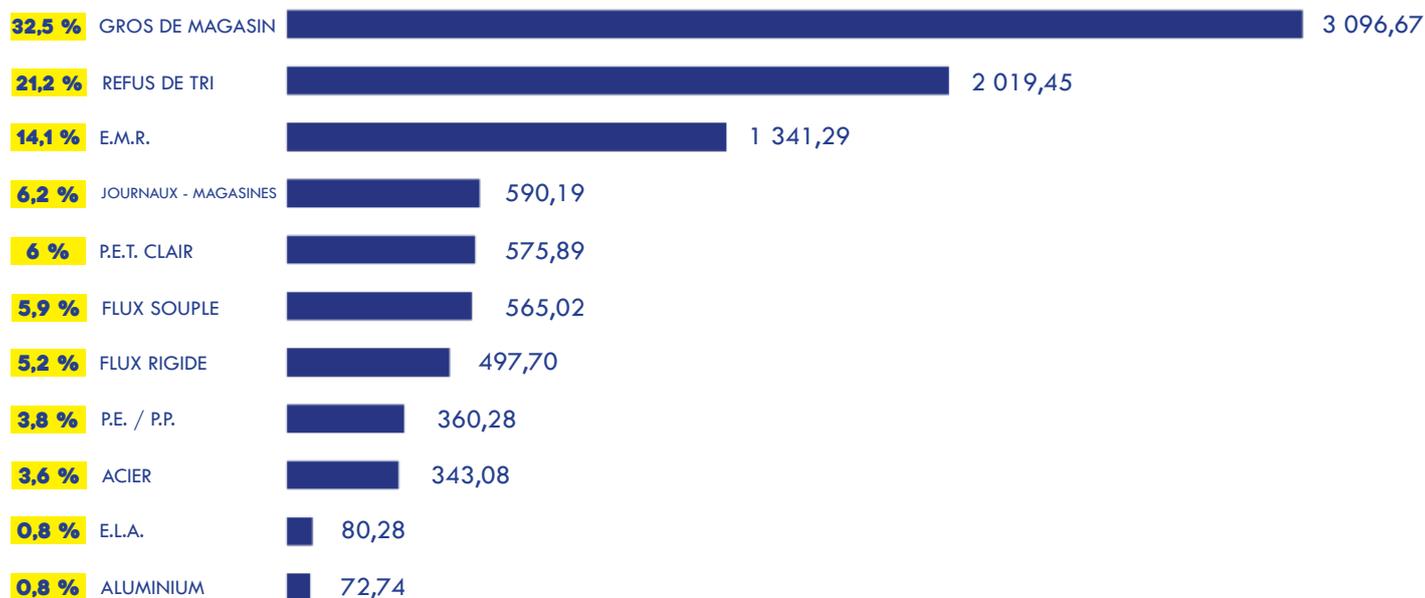
64,14 KG

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC en 2024.

Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	G. C. T. & M.	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. CLAIR	332,47	133,00	110,42	575,89
FLUX RIGIDES	259,00	104,47	134,23	497,70
P.E - P.P.	207,88	83,26	69,14	360,28
ALUMINIUM	41,85	16,09	14,80	72,74
ACIER	198,37	78,51	66,20	343,08
E.L.A.	46,39	17,91	15,98	80,28
E.M.R.	772,54	311,06	257,69	1 341,29
GROS DE MAGASIN	1 783,96	720,73	591,98	3 096,67
JOURNAUX - MAGAZINES	340,36	136,74	113,09	590,19
FLUX SOUPLES	314,37	130,82	119,83	565,02
REFUS DE TRI	1 163,95	469,27	386,23	2 019,45
TOTAL	5 461,14	2 201,86	1 879,59	9 542,59

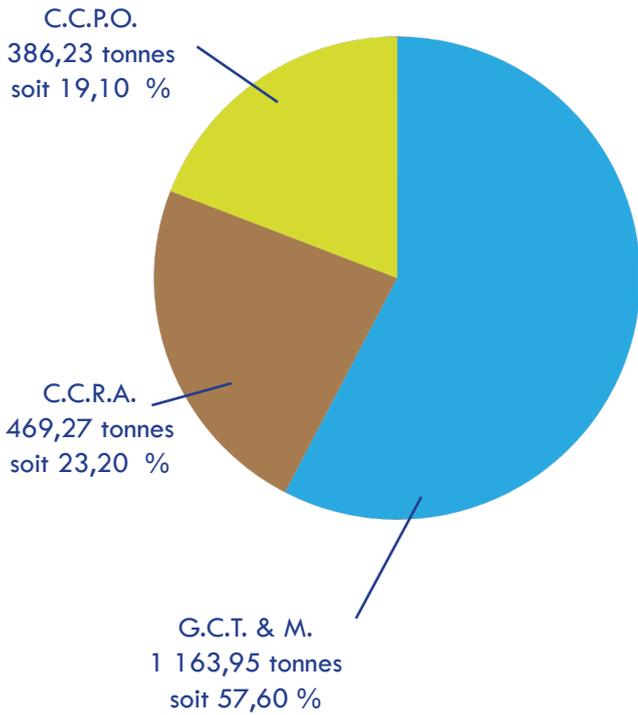
Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri



Tonnages du refus de tri

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens (bois, textiles, fermentescibles, piles au Lithium...). Ces déchets sont orientés vers le P.V.D.R. pour y être valorisés.

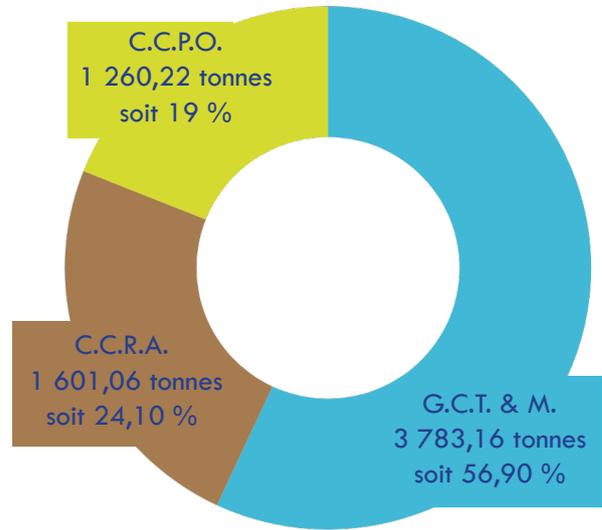
Répartition des tonnages du refus de tri par collectivité



Tonnage du verre

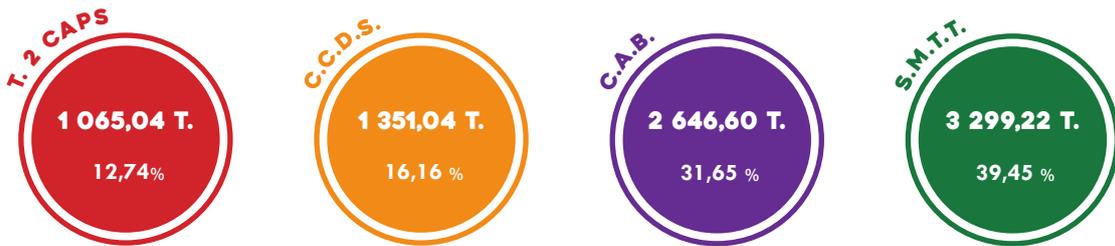
Une dalle, située au niveau du centre de tri, permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage.

Il représente en 2024 un total de **6 644,44 TONNES**



Convention d'entente

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SEVADEC traite, en plus de ceux des collectivités membres du SEVADEC, les déchets d'emballages des habitants de la Communauté de Communes Desvres Samer, de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et du Syndicat Mixte de Traitement et de Tri de Beaurainville ; ce qui représente un bassin de population de 450 000 habitants.



Synthèse du tonnage réceptionné par le SEVADEC par collectivité en 2024



TOTAL DU TONNAGE RÉCEPTIONNÉ : 18 254,37 TONNES

04

PÔLE DE VALORISATION

DES BIODÉCHETS

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :



un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets.

Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;



un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;



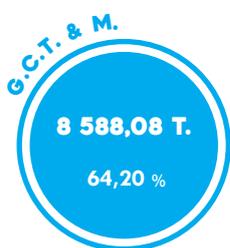
un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets.



La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.

Au cours de l'année 2024, le Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) a vu transiter **23 972,10 TONNES** de biodéchets.

Les biodéchets, collectés en porte-à-porte (fermentescibles) apportés au P.V.B. par les collectivités membres



TOTAL SEVADEC :

13 476,67 TONNES

Le tonnage provenant de G.C.T.&M., a augmenté de 0,21 % par rapport à 2023 (8 570,16 tonnes en 2023 et **8 588,08 tonnes** en 2024).

Le tonnage provenant de la C.C.R.A. a augmenté de 14,15 % par rapport à 2023. Le tonnage est passé de 1 227,06 tonnes en 2023 à **1 400,75 tonnes** en 2024.

Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., on observe, en 2024, une diminution de 3,10 % (3 599,56 tonnes en 2023 et **3 487,84 tonnes** en 2024).

LES DÉCHETS PROVENANT DES DÉCHÈTERIES

Entre 2023 et 2024, le tonnage des déchets verts provenant des déchèteries a diminué en passant de 4 843,56 tonnes à **4 485,29 tonnes** soit une diminution de 7,4 %.



Déchets verts :
4 485,29 tonnes

Les autres déchets

LES DÉCHETS TIERS FOURNIS PAR LE SEVADEC

955,56 tonnes d'huiles, de graisses et de déchets verts ont été apportées et traitées sur le P.V.B. Cette valeur est en augmentation de 27,51 % par rapport à 2023.

LES DÉCHETS TIERS FOURNIS PAR OCTEVA

On observe une baisse de 15,13 % par rapport à 2023. En effet, celui-ci est passé de 4 240,83 tonnes en 2023 à **3 599,16 tonnes** pour l'année 2024.

LES GRANDS CARTONS

Ils proviennent des grands boulevards calaisiens et, sont collectés par Grands Calais Terres & Mers. Ils sont envoyés au P.V.B. pour y être traités. Ceux-ci représentent **60,90 tonnes**.

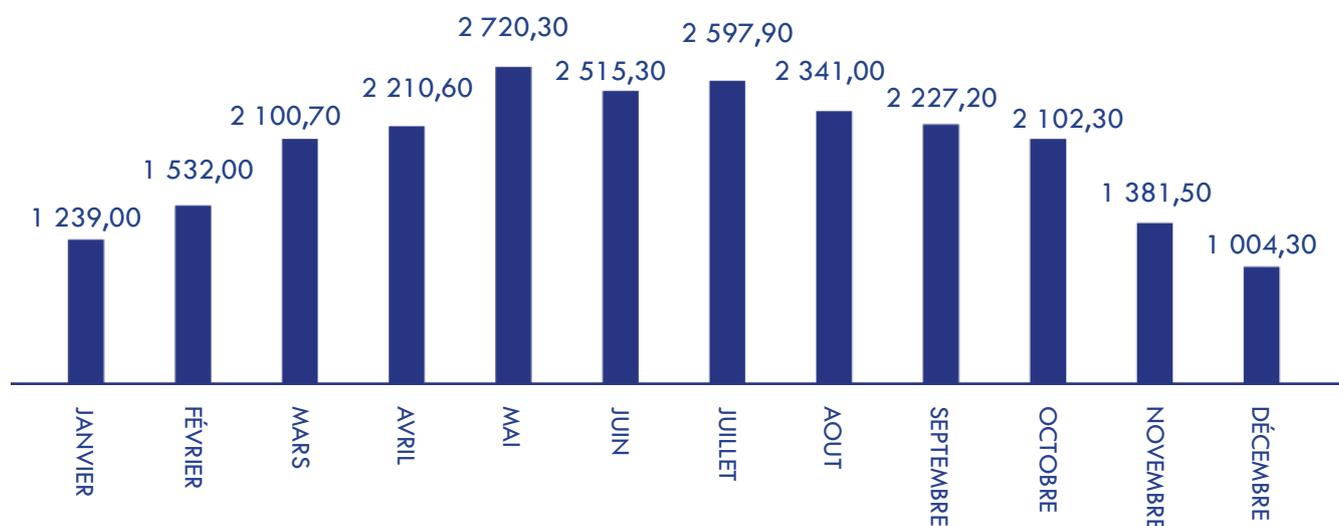
LES DÉCHETS VERTS DES COMMUNES

Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) des collectivités. Ces déchets valorisés au P.V.B. représentent **1 394,45 tonnes**.



Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au P.V.B. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + les autres déchets + déchets tiers du SEVADEC et d'OCTEVA).

En tonnes



23 972,10 tonnes de déchets ont été réceptionnées au P.V.B. durant l'année 2024.

De novembre à février, les apports de déchets au P.V.B. sont faibles. Cependant, entre mars et octobre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.



Évolution pluriannuelle du tonnage réceptionné par le P.V.B. de 2018 à 2024

En tonnes



Matières à évacuer du P.V.B.



Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...).

En 2024, il représente **14,52 tonnes** du tonnage entrant.



Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...).

Ils représentent **64,70 tonnes** sur le total du tonnage entrant.



Le structurant excédentaire (compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois).

Cette fraction représente **2 292,98 tonnes**.

Les matériaux de couvertures

Il s'agit de déchets utilisés pour recouvrir les O.M.R. traitées au sein des C.S.D.N.D. (Centres de Stockage des Déchets Non Dangereux) afin de limiter les nuisances olfactives. Ils représentent **2 737,48 tonnes**.

REFUS DE TRI	VALORISATION FERRAILLES	STRUCTURANT EXCÉDENTAIRE	MATÉRIAUX DE COUVERTURES	REFUS VERS LE P.V.D.R.	SOUCHES	TOTAL EN TONNES
14,52	64,70	2 292,98	2 737,48	175,60	2,94	5 288,22

Les produits du P.V.B.

QUANTITÉ DE BIOGAZ PRODUIT (N _m ³)	BIODÉCHETS INTRODUICTS (TONNES)	RATIO N _m ³ /TONNE INTRODUITE
2 156 030,00	22 382,95	96,32



Part du biogaz envoyée vers les groupes électrogènes

77,92 %

Part du biogaz envoyée vers la chaudière de secours

8,41 %

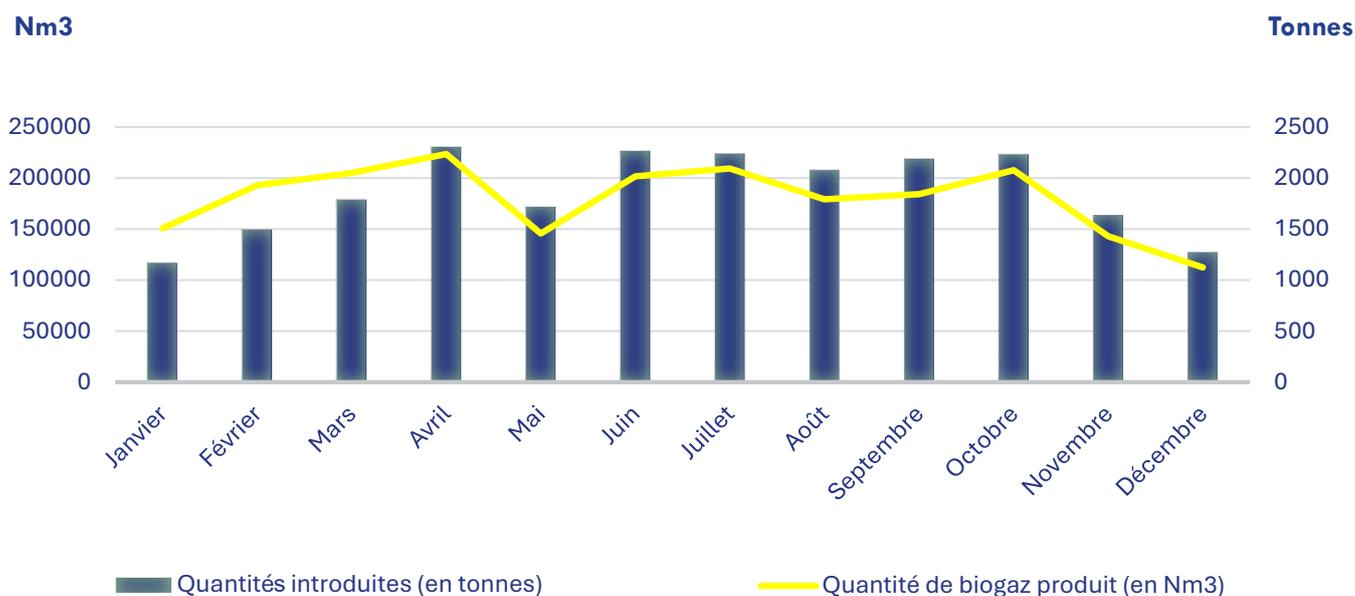
Part du biogaz envoyée vers la torchère

11,32 %

Part du biogaz envoyée vers le P.V.D.R.

2,35 %

Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits



Production de compost

En 2024, ce sont **6 524 TONNES** de compost qui ont été produites.

OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs.

Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes et/ou le SEVADEC).

Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



Production d'électricité

Production d'électricité en 2024

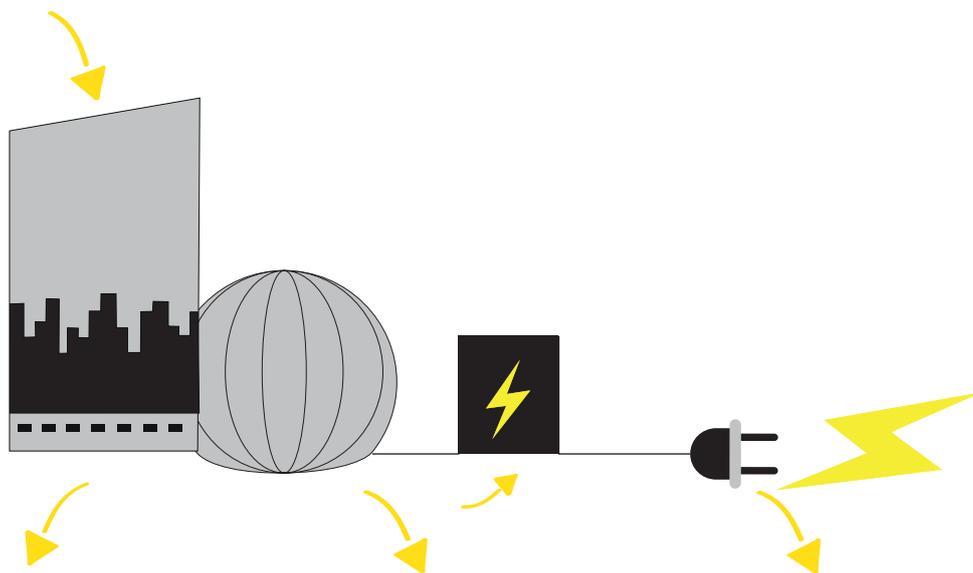
3 399 MWh

En 2024, la production d'électricité s'est élevée à 3 398 MWh contre 2 894 MWh en 2023, soit une augmentation de 17,41 %.

BIODÉCHETS ENTRANTS :

23 972,03 TONNES

RÉCAPITULATIF



COMPOST PRODUIT :

6 524 TONNES

GAZ PRODUIT :

2 156 030 N_M³

ELECTRICITÉ PRODUITE :

3 398 945 K_WH



La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

Les déchèteries permettent de :

- ⇒ limiter le développement des dépôts sauvages,
- ⇒ limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- ⇒ orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.



Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de **8 DÉCHÈTERIES**.

La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.

Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages.

Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.



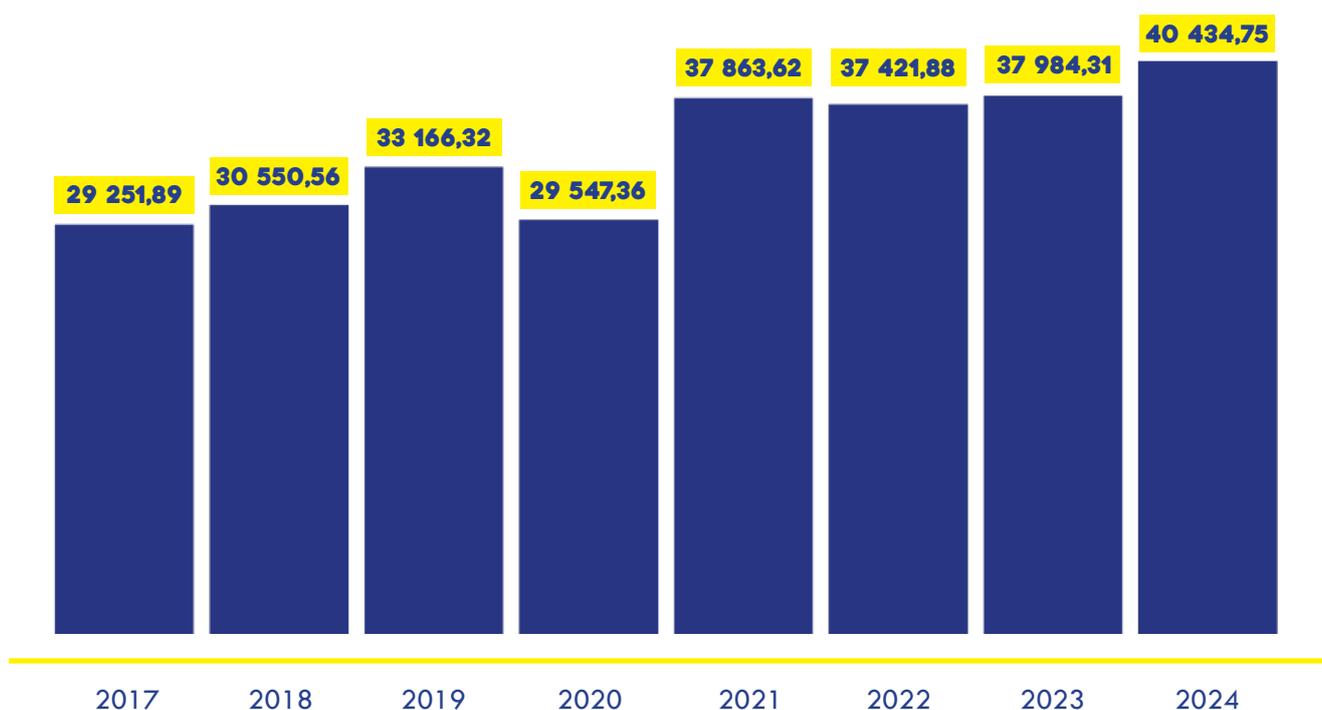
Fréquentation et tonnages des déchets entrants dans les déchèteries

	Tonnage	Fréquentation	Ratio en kg/passage
Epinal	6 802,58	59 269	114,77
Monod	7 807,88	61 064	127,86
Guînes	6 047,50	48 767	124,00
Audruicq	5 721,64	56 879	100,59
Louches	4 103,78	34 206	119,97
Oye-Plage	4 227,96	38 564	109,63
Peuplingues	3 045,14	22 270	136,73
Licques	2 678,27	21 960	121,96
TOTAL	40 434,75	342 979	117,89

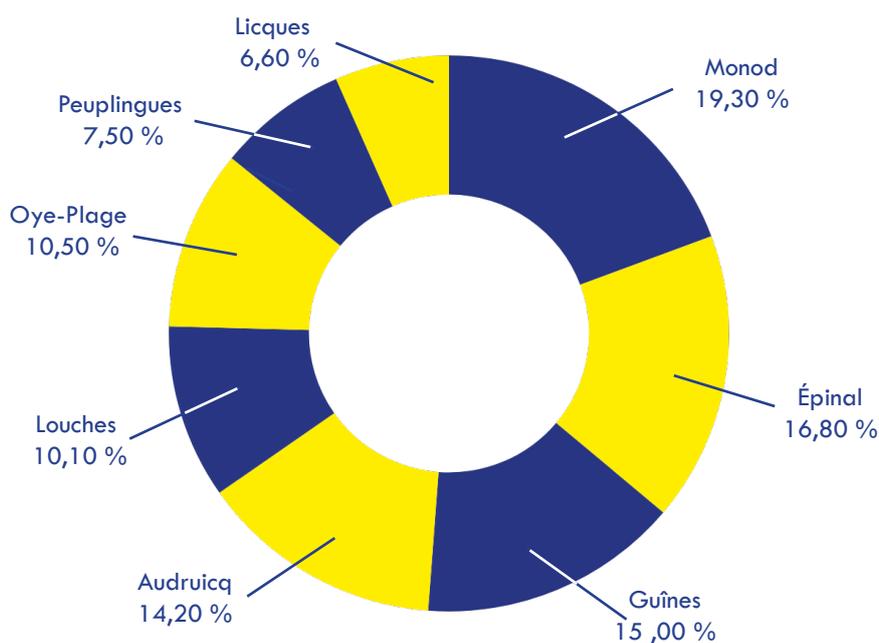
Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de **342 979 PASSAGES** en 2024 (22 425 passages de plus qu'en 2023) et a réceptionné **40 434,75 TONNES** de déchets, soit une augmentation de 6,45 % par rapport à 2023.

Ces chiffres prennent en compte les apports des habitants de 11 communes appartenant au S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquels une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2017



Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté



Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de **CALAIS EPINAL (16,80 %) ET DE CALAIS MONOD (19,30 %)** représentent **36,10 %** des apports totaux soit **14 610,46 TONNES DE DÉCHETS**.

Arrivent, ensuite les déchèteries de :

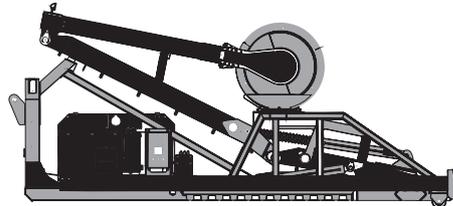
GUÎNES	AUDRUICQ	OYE-PLAGE	LOUCHES	PEUPLINGUES	LICQUES
15,00 %	14,20 %	10,50 %	10,10 %	7,50 %	6,60 %

Tonnage des déchets issus des déchèteries



Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèteries ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires. En complément, le rouleau compacteur sur berce permet de réduire les coûts de transport (économiques et environnementaux) en optimisant le poids des bennes. Ce système adaptable sur les camions ampliroll permet également de réduire, voire de supprimer les risques liés à la préparation des bennes (équilibrage et tassage des déchets dans la benne, mise en place des filets...).

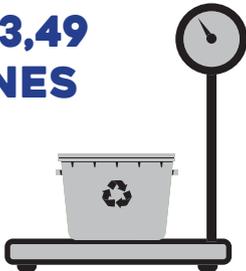


G.E.O.S. (GESTION / EXPOITATION / ORGANISATION / SEVADEC)



G.E.O.S. est un outil permettant d'accompagner les gestionnaires, les chauffeurs et les responsables pour la gestion des enlèvements des déchets. L'utilisation de cet outil sur 2024 a démontré son efficacité.

**25 653,49
TONNES**



En 2024, 25 653,49 tonnes de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant 63,60 % du tonnage entrant sur l'ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.



9 387 BENNES

Le service transport a manipulé et transporté 9 387 bennes en 2024.

169 260 KMS



Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2024, 169 260 kms.

06

PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Le Pôle de Valorisation des déchets Résiduels (P.V.D.R.) permet de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.

Le P.V.D.R. valorise de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

- la **PART ORGANIQUE** est méthanisée. Elle permet la production de biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz naturel, et, d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;
- la **PART RECYCLABLE** (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) est dirigée vers les filières de valorisation ;
- la **PART DITE À «HAUT POUVOIR CALORIFIQUE»** (composée de plastiques, de textiles et de bois) permet la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination des cimenteries, des chaudières industrielles et des unités de valorisation énergétique ;
- la **PART DES DÉCHETS «NON RECYCLABLES ET NON VALORISABLES»** est envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels est en phase de mise en service industrielle et de réglages.



Tonnages des déchets ultimes collectés apportés par les trois collectivités en 2024

En tonnes	G.C.T. & M.	C.C.R.A.	C.C.P.O.	TOTAL
O.M.R.	26 219,76	3 925,55	3 839,92	33 985,23
Encombrants	317,76	-	-	317,76
Déchets des collectivités	2 183,31	-	149,93	2 333,24
TOTAL	28 720,83	3 925,55	3 989,85	36 636,23

Autres déchets ayant transité par le P.V.D.R. :

- tout venant (déchèteries) : 5 652,35 tonnes,
- refus de tri (P.V.E.) : 3 848,60 tonnes,
- refus d'affinage et primaire (P.V.B.) : 190,12 tonnes,
- Emmaüs : 43,75 tonnes.



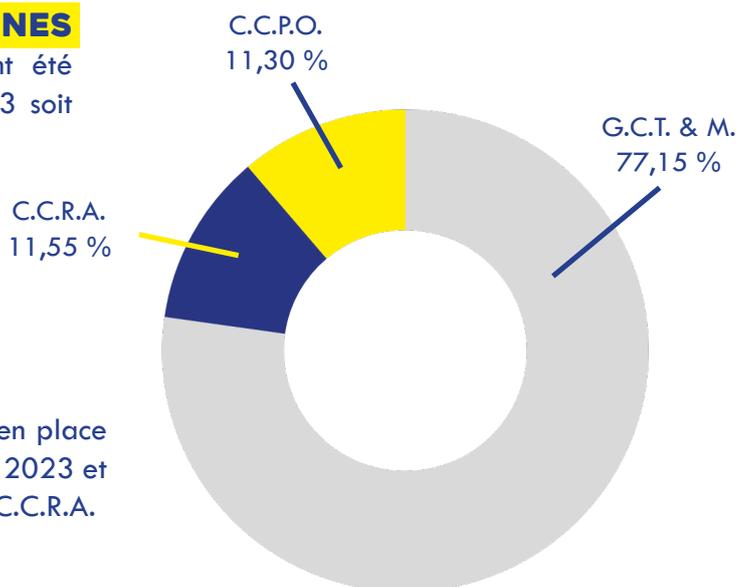
Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

Sur le territoire du SEVADEC, **33 985,23 TONNES** d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2024 contre 35 322,42 en 2023 soit **UNE BAISSÉ DE 3,79 %**.

Entre 2023 et 2024, par collectivité, on observe :

- ⇒ G.C.T.&M. : - 1,28 %
- ⇒ C.C.R.A. : - 20,00 %
- ⇒ C.C.P.O. : + 0,93 %

Ces évolutions peuvent s'expliquer par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 et par une fréquence de collecte moindre pour la C.C.R.A.



Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.

2024	
G.C.T. & M.	261,53
C.C.R.A.	138,32
C.C.P.O.	150,05
SEVADEC	220,36

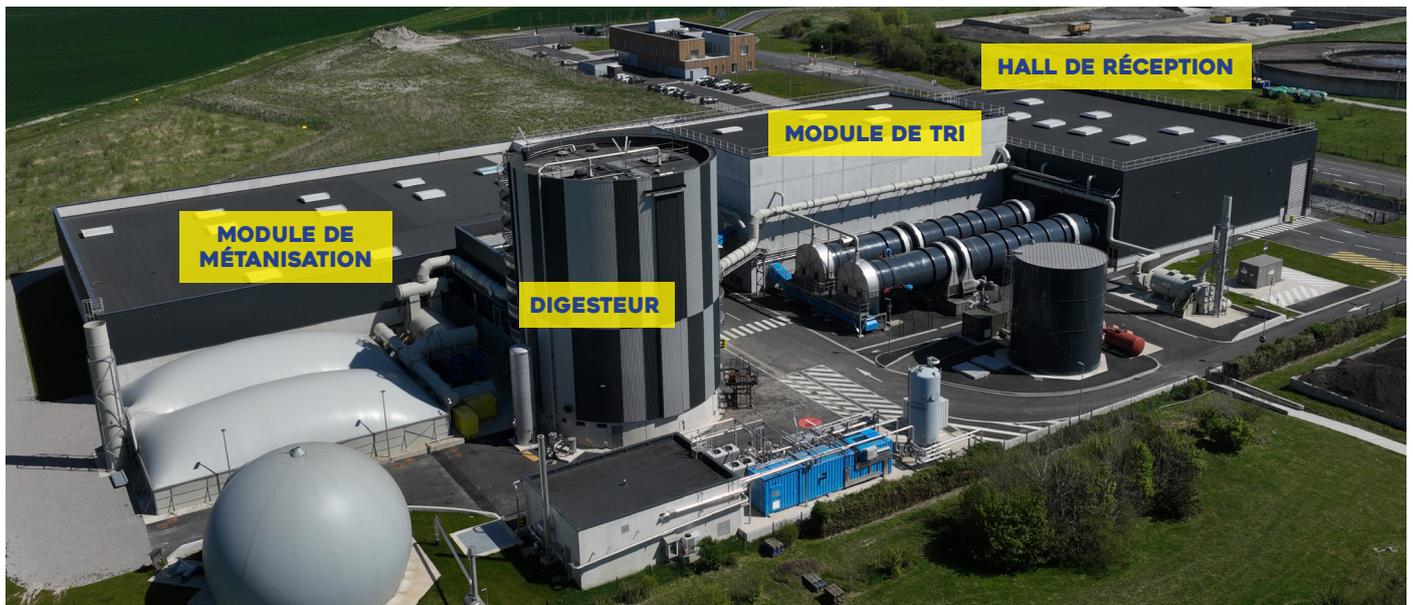
Avec une population pour G.C.T.&M. qui s'élève à 100 257 habitants pour l'année 2024, soit un peu moins de 65 % de la population globale, 77,15 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 11,55 % pour celui de la C.C.R.A. et 11,30 % pour celui de la C.C.P.O.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 220,36 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de 1,87 kg/an/hab. par rapport à 2023.

Le P.V.D.R. a accueilli les déchets ultimes d'autres équipements durant l'année 2024, notamment le «tout venant» issu des déchèteries qui représente 5 652,35 tonnes ; les refus de tri du Pôle de Valorisation des Emballages qui représentent 3 848,60 tonnes puis ceux du Pôle de Valorisation des Biodéchets qui représentent 190,12 tonnes.

Matières évacuées du P.V.D.R. (en tonnes)

VALORISATION MATIÈRE			VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	C.S.D.N.D.	VALORISATION ORGANIQUE	TOTAL
Verre	Métaux	Encombrants	CVE	32 264,26	8 607,54	43 828,66
212,18	1 074,94	667,54	1 002,20			



VUE DIRECTE SUR LES T.F.R.



MODULE DE TRI



TRAITEMENT D'AIR PAR LAVAGE



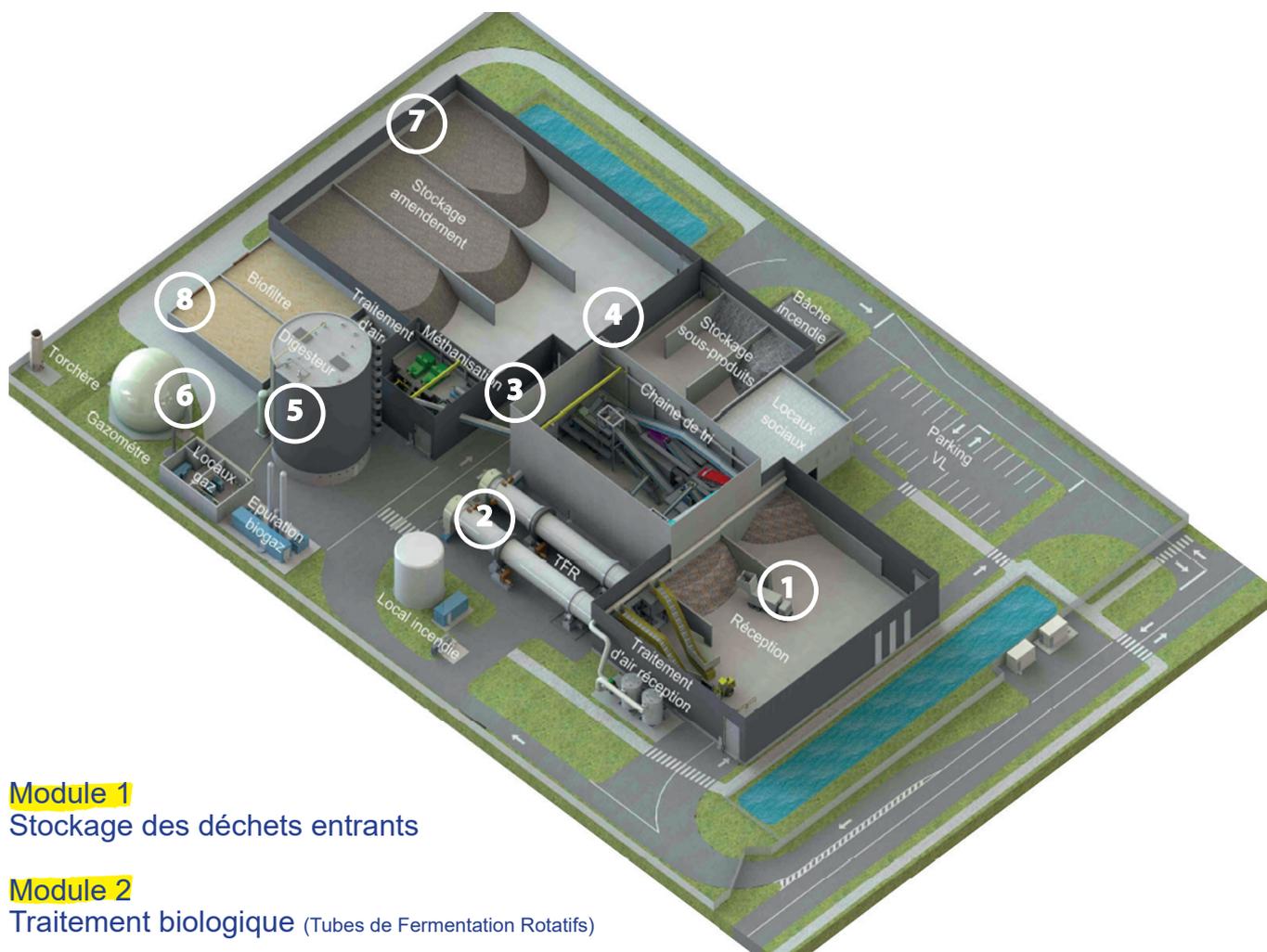
TRAITEMENT D'AIR PAR BIO-FILTRATION



MODULE D'ÉPURATION DU BIOGAZ



LES GRANDES ÉTAPES DE LA VALORISATION AU P.V.D.R.



Module 1

Stockage des déchets entrants

Module 2

Traitement biologique (Tubes de Fermentation Rotatifs)

Module 3

Séparation des fractions « sèche » et « humide »

Module 4

Stockage du C.S.R., des métaux et du verre

Module 5

Méthanisation de la fraction « humide »

Module 6

Valorisation du biogaz par injection dans le réseau de gaz naturel

Module 7

Stockage de l'amendement organique

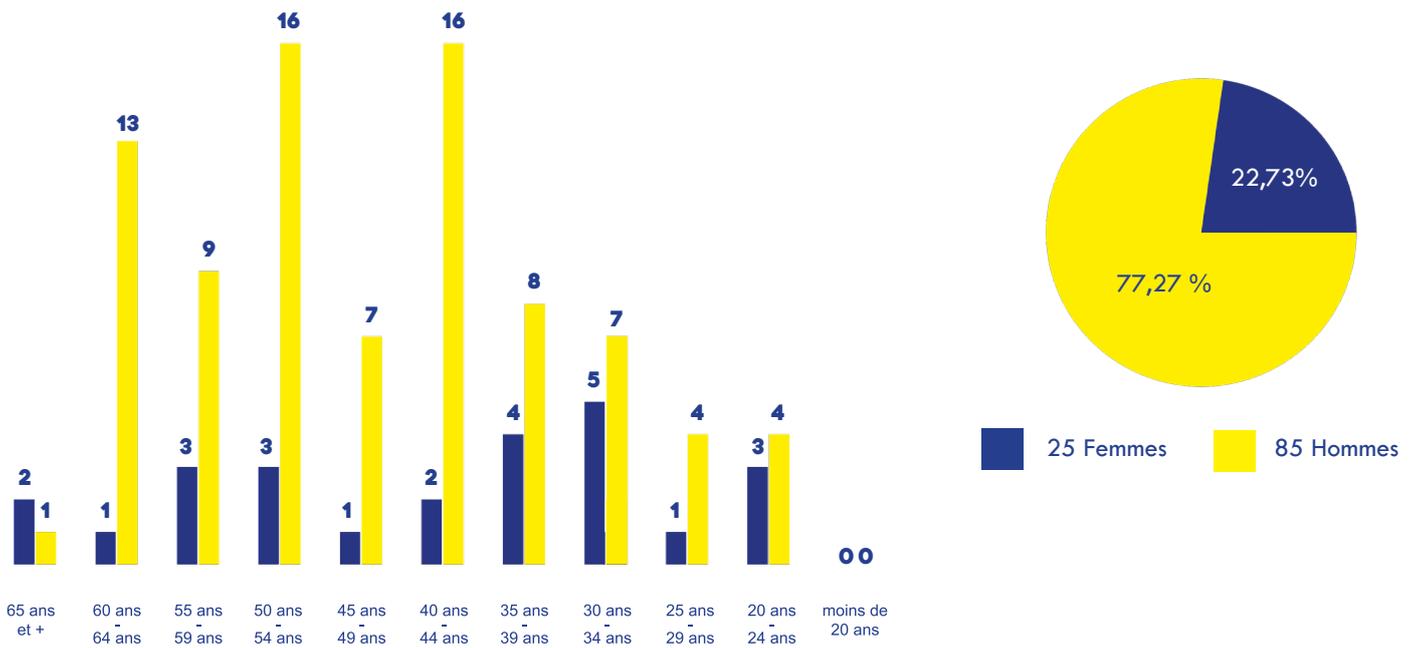
Module 8

Traitement d'air

BILAN SOCIAL 2024

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2024, de 110 agents.

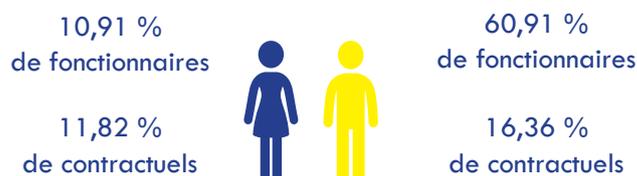
Répartition par sexe et par tranche d'âge



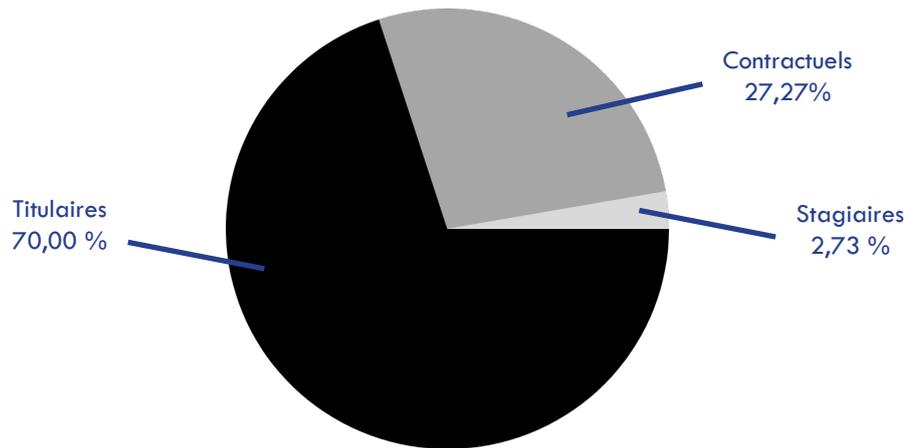
Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	TITULAIRES	STAGIAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
CENTRE ADMINISTRATIF	14	1	3	18
CENTRE DE TRI	25	-	23	48
DÉCHÈTERIE	25	-	4	29
MAINTENANCE	6	2	-	8
TRANSPORT	7	-	-	7
TOTAL	77	3	30	110

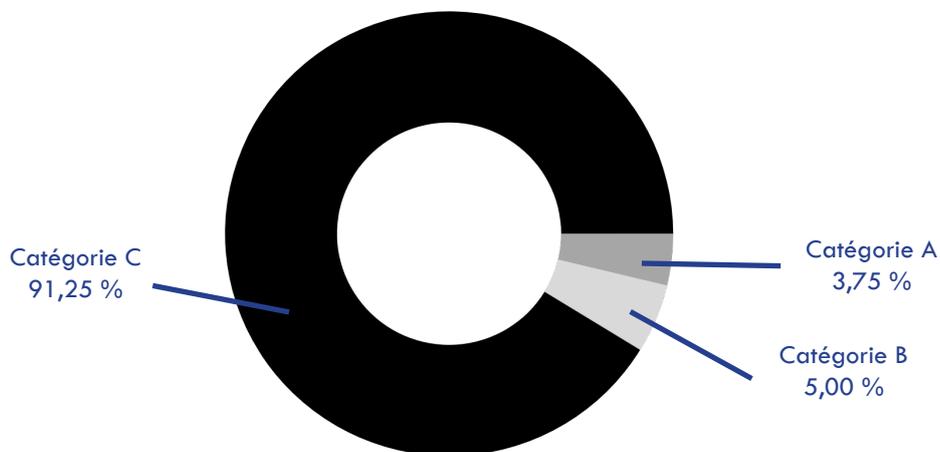
Répartition hommes/femmes en fonction du statut



Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts



Répartition par catégorie hiérarchique



Informations complémentaires

2 agents ont fait l'objet d'une titularisation et 3 ont été nommés stagiaires.

Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap est de 7,34 %.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (et uniquement concernant les agents cotisant à la C.N.R.A.C.L.), 58,20 % des agents du SEVADEC se sont arrêtés au moins une fois (56,10 % en 2023).

En 2024 :

- ➡ 2 329 jours d'absence pour maladie ordinaire (1 350 en 2023),
- ➡ 325 jours d'absence pour accident de service (515 en 2023),
- ➡ 431 jours d'absence pour longue maladie (730 en 2023),
- ➡ 342 jours d'absence pour maladie professionnelle (10 en 2023),
- ➡ 30 jours d'absence pour congé paternité, maternité (43 en 2023).

➡ **3 457** jours d'absence en 2024 contre 2 648 en 2023.

Les formations en 2024

FORMATIONS	C.N.F.P.T.	FORMATECHNIK	E.C.F.	CITY PRO	C.F.A. NORD	TOTAL
AGENTS FORMÉS	24	17	3	16	5	65

C.N.F.P.T. : il s'agit des formations : « finances », « marchés publics », « C.S.T. », « comptabilité », « encadrement », « nettoyage / hygiène », « animation », « organisation », « préparation des concours ».

CITY PRO : il s'agit des formations : « S.S.T. » et « C.A.C.E.S. »

FORMATECHNIK : il s'agit des formations : « travail en hauteur / port du harnais », « habilitation électrique ».

E.C.F. : il s'agit des formations : « formation continue obligatoire transport de marchandises ».

C.F.A. NORD : il s'agit des formations : « amiante SS4 ».

Les réunions en 2024



BUREAUX SYNDICAUX

10/01/2024
29/02/2024
28/03/2024
19/06/2024
12/09/2024
02/12/2024

COMITÉS SYNDICAUX

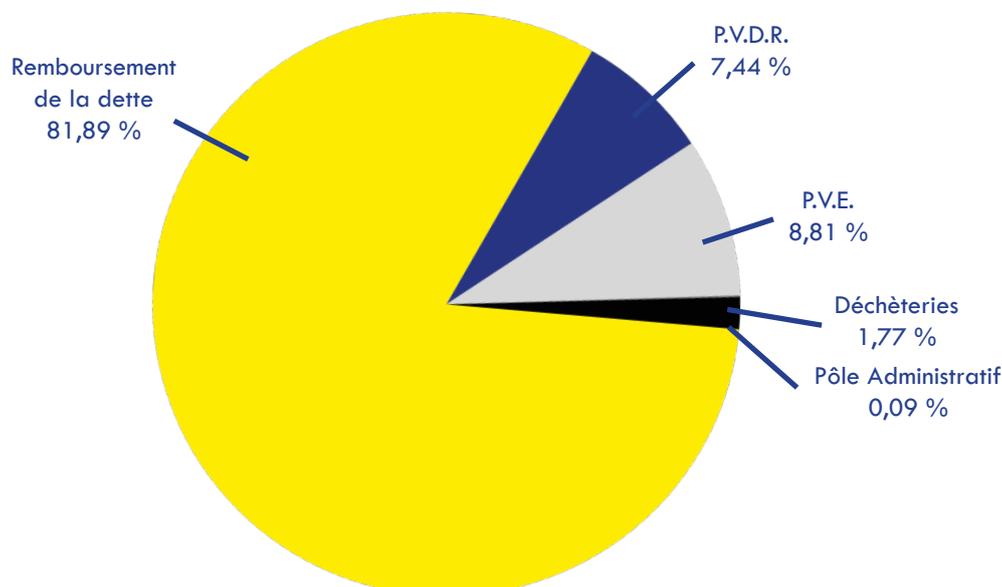
22/01/2024
19/03/2024
12/04/2024
27/06/2024
20/09/2024
09/12/2024

C.S.T.

16/01/2024
19/09/2024
19/12/2024

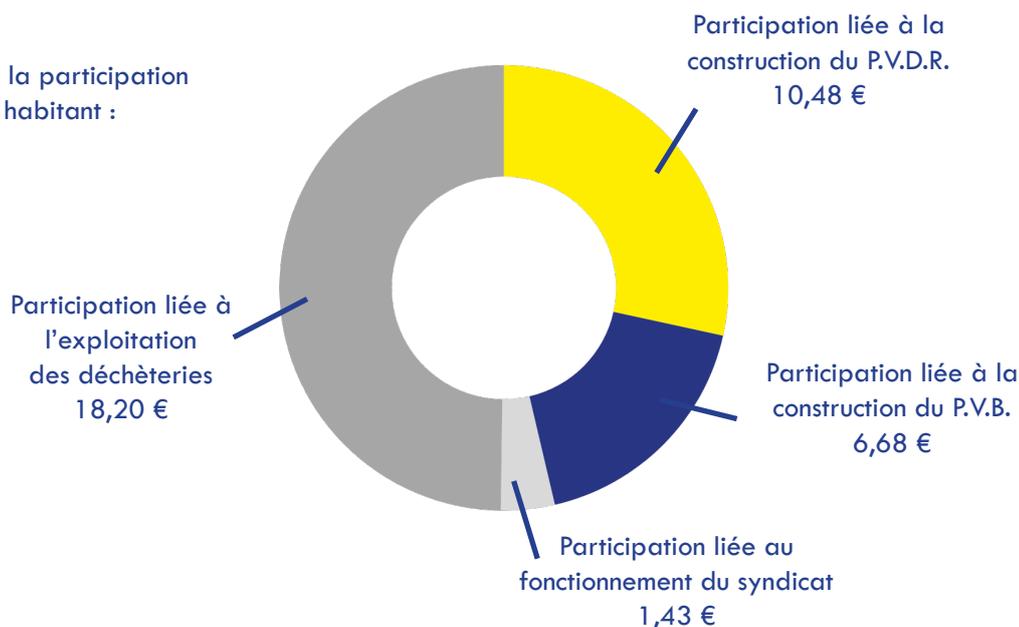
FINANCES

Les investissements du SEVADEC



Le montant des investissements s'élève, en 2024, à **5 661 747,66 €.**

Répartition de la participation financière par habitant :



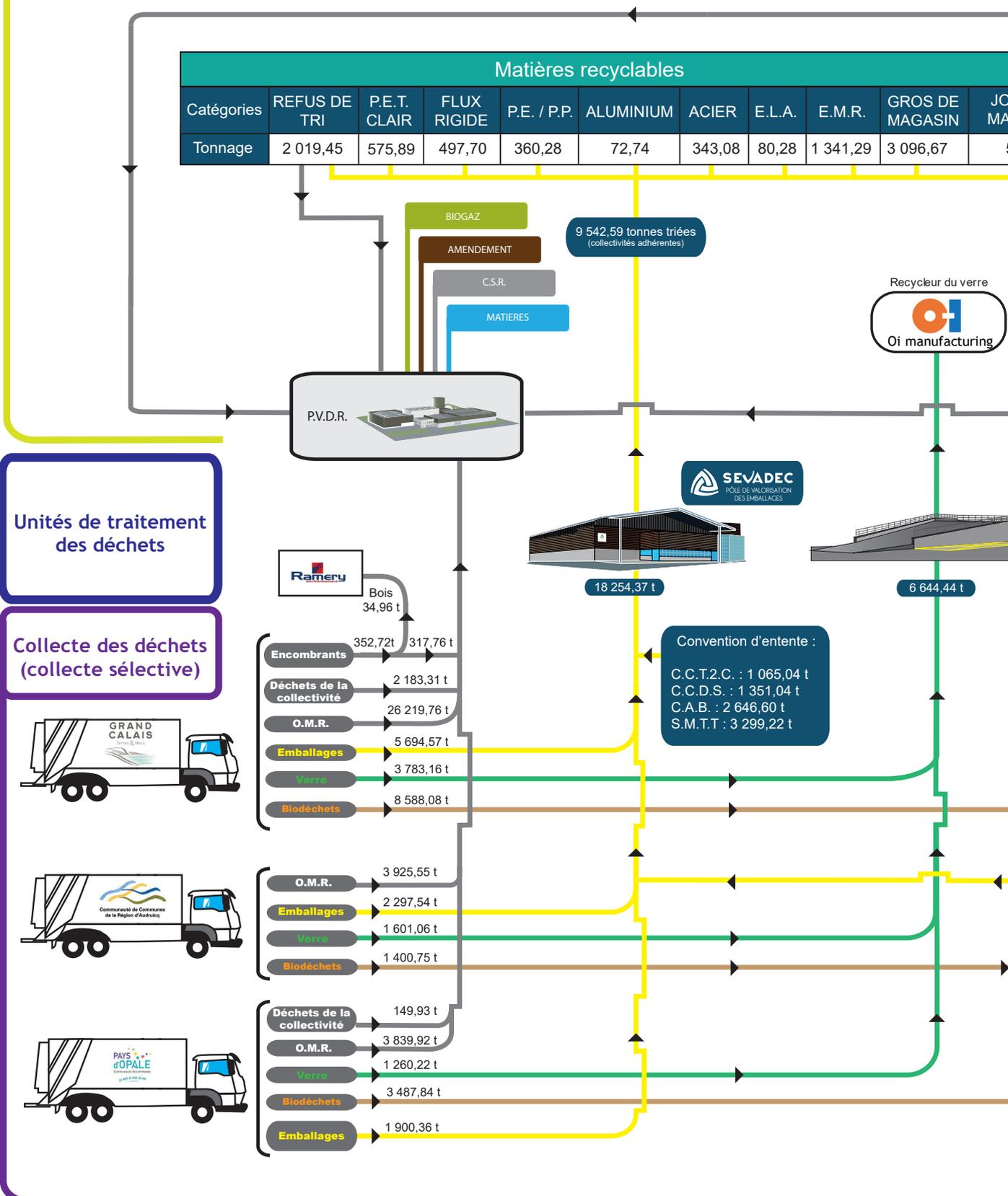
Les coûts par installation

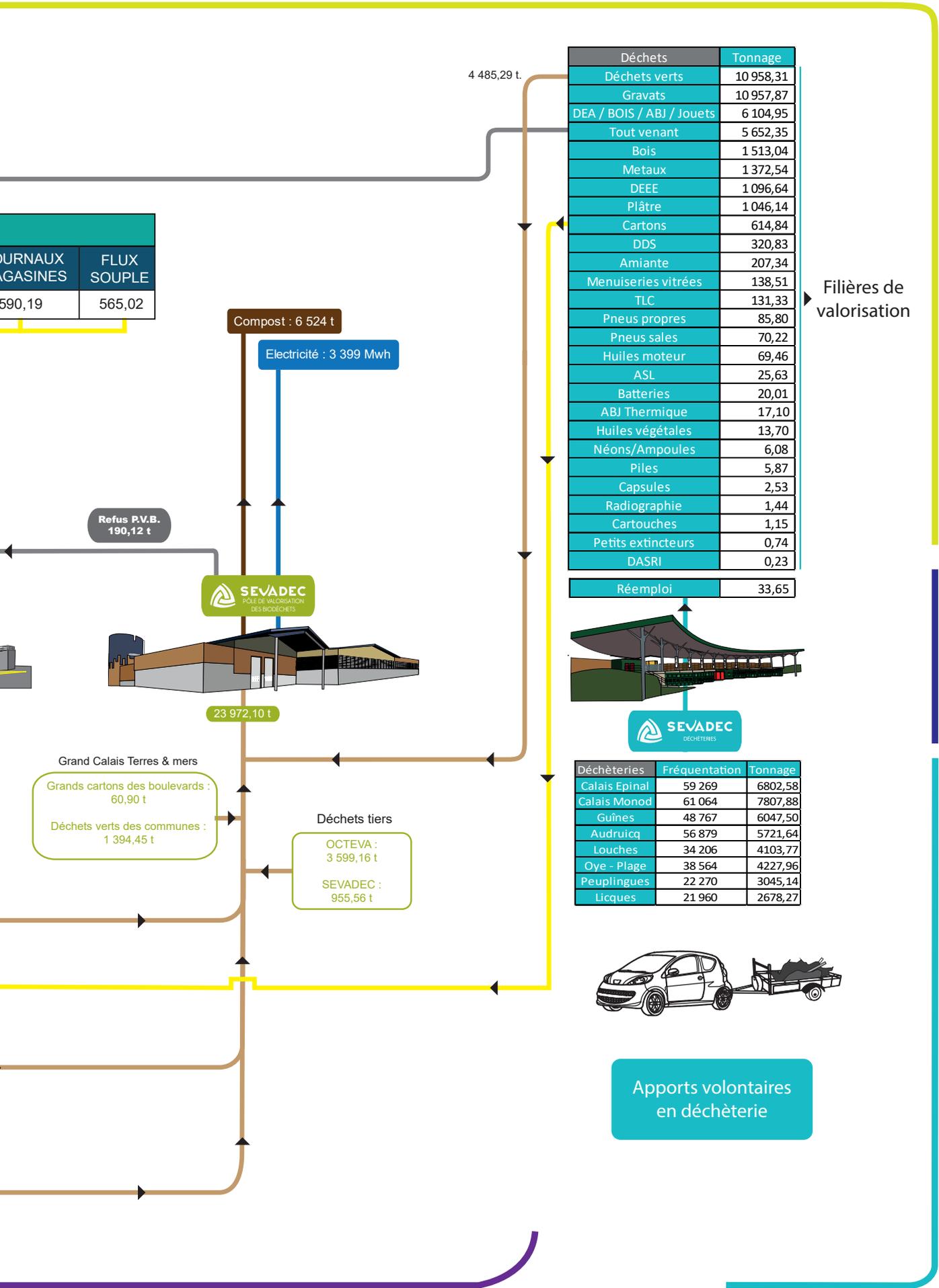
PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	247,00 €
Participation au traitement des refus de tri	111,00 €
PÔLE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS	Prix à la tonne H.T.
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	88,23 €
PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS	Prix à la tonne H.T.
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	111,00 €
Coût de traitement des encombrants	111,00 €
Coût de traitement du bois	70,00 €

Les marchés conclus en 2024

OBJET DU MARCHÉ	DATE DE CONCLUSION DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL DE L'ATTRIBUTAIRE
Marché de services			
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Enlèvement, Transport et Traitement des déchets inertes issus des déchèteries du SEVADEC	12/07/2024	BONNIERE ENVIRONNEMENT	62100
Marché assurance automobile et risques annexes	23/12/2024	SMACL	79031

Filière de recyclage et de valorisation





BOURNAUX MAGASINES	FLUX SOUPLE
590,19	565,02

Refus P.V.B.
190,12 t

Compost : 6 524 t

Electricité : 3 399 Mwh



23 972,10 t

Grand Calais Terres & mers

Grands cartons des boulevards :
60,90 t

Déchets verts des communes :
1 394,45 t

Déchets tiers

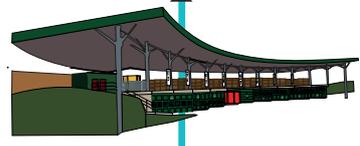
OCTEVA :
3 599,16 t

SEVADEC :
955,56 t

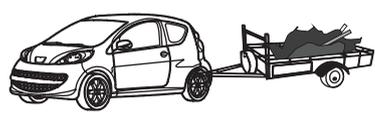
4 485,29 t

Déchets	Tonnage
Déchets verts	10 958,31
Gravats	10 957,87
DEA / BOIS / ABJ / Jouets	6 104,95
Tout venant	5 652,35
Bois	1 513,04
Metaux	1 372,54
DEEE	1 096,64
Plâtre	1 046,14
Cartons	614,84
DDS	320,83
Amiante	207,34
Menuiseries vitrées	138,51
TLC	131,33
Pneus propres	85,80
Pneus sales	70,22
Huiles moteur	69,46
ASL	25,63
Batteries	20,01
ABJ Thermique	17,10
Huiles végétales	13,70
Néons/Ampoules	6,08
Piles	5,87
Capsules	2,53
Radiographie	1,44
Cartouches	1,15
Petits extincteurs	0,74
DASRI	0,23
Réemploi	33,65

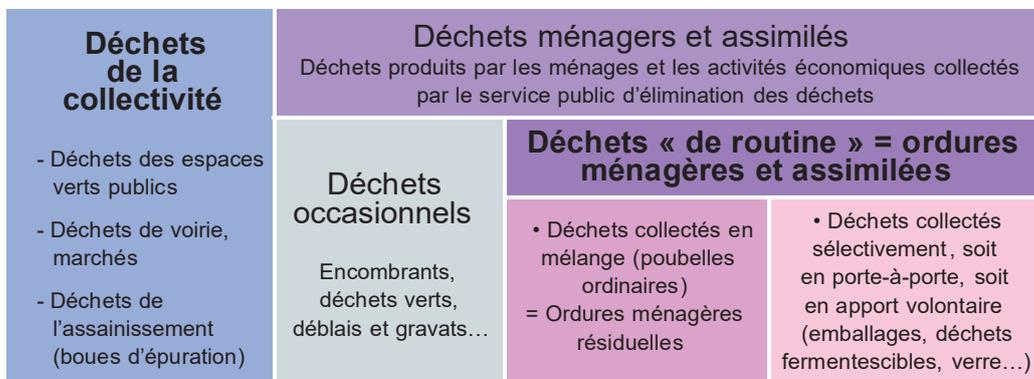
Filières de valorisation



Déchèteries	Fréquentation	Tonnage
Calais Epinal	59 269	6802,58
Calais Monod	61 064	7807,88
Guînes	48 767	6047,50
Audruicq	56 879	5721,64
Louches	34 206	4103,77
Oye - Plage	38 564	4227,96
Peuplingues	22 270	3045,14
Licques	21 960	2678,27



Apports volontaires
en déchèterie



Source : C.G.D.D.

Biodéchets : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

D.D.S. : Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

E.L.A. : Emballages Liquides Alimentaires (briques de lait ou jus de fruits).

E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

E.S.S. : Économie Sociale et Solidaire : désigne une manière d'entreprendre qui cherche à concilier activité économique et utilité sociale. Elle repose sur des principes de solidarité, de coopération, de démocratie, et de primauté de l'humain sur le profit.

J.R.M. : Journaux, Revues, Magazines.

P.E.H.D. : PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, ...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. : PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

R.E.P. : Responsabilité Élargie du Producteur : le principe est celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

Tout-venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leurs tailles. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

UNITE DE BIOMETHANISATION

C.V.O. : Centre de Valorisation Organique appelé également Pôle de Valorisation des Biodéchets.

Méthanisation : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion ». Celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane), et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de « biogaz », mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé « digestat ».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

C.C.P.O. : Communauté de Communes Pays d'Opale.

C.C.R.A. : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

C.S.D.N.D. : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

C.S.R. : Combustible Solide de Récupération : il s'agit d'un type de combustible préparé à partir de déchets pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés ou en usines d'incinération.

D.D.A.E. : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale

G.C.T. & M. : Grand Calais Terres & Mers.

H.Q.E. : Haute Qualité Environnementale : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

P.A. : Pôle Administratif.

P.V.B. : Pôle de Valorisation des Biodéchets.

P.V.D.R. : Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

P.V.E. : Pôle de Valorisation des Emballages.

Refus de tri : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.



Directeur de la publication : Guy ALLEMAND, Président du SEVADEC
Responsable de la publication et relecture : Responsables de services
Rédaction et création graphique : Aline LEDOUX
Crédits photos : service Animation du Territoire, Thomas WIART



Pour les versions imprimées, une fois lu, ce rapport doit être trié et jeté dans la poubelle des emballages. Ou donnez-le afin de limiter l'impact environnemental.



@sevadec62



sevadec.fr



583 rue Jacques Monod
62100 - CALAIS
03 21 19 58 30
www.sevadec.fr